



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20231206-2023_84_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier.

2023_84_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le Code Forestier et notamment l'article L.214-3 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 23 novembre 2023 ;

Considérant l'acquisition par la commune d'une nouvelle parcelle de 93a sise Gros Mourre ;

Considérant qu'il convient de réactualiser l'assiette foncière de la commune soumise au régime forestier ;

La forêt communale relevant du régime forestier sera désormais composée des parcelles suivantes :

NOUVELLE CONTENANCE DE LA FORET COMMUNALE							
COMMUNE	SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACES			
				M2	HA	A	CA
MALLEMORT	D	275	LE GROS MOURRE	401	0	4	01
MALLEMORT	D	286	LE GROS MOURRE	826	0	8	26
MALLEMORT	D	293	LE GROS MOURRE	4640	0	46	40
MALLEMORT	D	297	LE GROS MOURRE	1430	0	14	30
MALLEMORT	D	300	LE GROS MOURRE	7	0	0	7
MALLEMORT	D	301	LE GROS MOURRE	1713	0	17	13
MALLEMORT	D	302	LE GROS MOURRE	2300	0	23	00
MALLEMORT	D	304	LE GROS MOURRE	2450	0	24	50
MALLEMORT	D	316	LE GROS MOURRE	1460	0	14	60
MALLEMORT	D	319	LE GROS MOURRE	2470	0	24	70
MALLEMORT	D	322	LE GROS MOURRE	3242	0	32	42
MALLEMORT	D	323	LE GROS MOURRE	1167	0	11	67
MALLEMORT	D	324	LE GROS MOURRE	2485	0	24	85
MALLEMORT	D	325	LE GROS MOURRE	1825	0	18	25
MALLEMORT	D	361	LE GROS MOURRE	28	0	0	28
MALLEMORT	D	365	LE GROS MOURRE	1400	0	14	00
MALLEMORT	D	457	LE GROS MOURRE	19800	1	98	00
MALLEMORT	D	458	LE GROS MOURRE	13800	1	38	00
MALLEMORT	D	568	LE GROS MOURRE	190	0	1	90
MALLEMORT	D	580	LE GROS MOURRE	93404	9	34	04
MALLEMORT	D	1016	LE GROS MOURRE	150	0	1	50
MALLEMORT	D	1019	LE GROS MOURRE	724369	72	43	69
LAMBESC	BM	12	PARROT	17950	1	79	50
LAMBESC	BM	155	LES TAILLADES	1082050	108	20	50
TOTAL				1979557	197	95	57

La surface de la forêt communale relevant du régime forestier sera désormais de 1 979 557 m² soit une contenance de 197 ha 95 a 57 ca qui inclue la nouvelle acquisition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

Approuve l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale de Mallemort à 197 ha 95 a 57 ca ;

Demande à l'ONF de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet de Bouches-du-Rhône ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20231206-2023_84_SG-DE